

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 4490 - Mercredi 30 mai 2018 - Prix : 10 DA

Procès des 27 Ahmadis au tribunal d'Akbou

Six mois ferme requis, verdict le 12 juin

Page 24

Sommet de Paris sur la Libye

Accord sur des élections législatives et présidentielle le 10 décembre

Page 4

La bataille de Deraa plus difficile à engager qu'à mener

Par Mohamed Habili

Après avoir repris entièrement le contrôle des environs de Damas, l'armée syrienne se prépare à la plus importante des batailles qui lui restent à mener d'ici à ce qu'elle puisse proclamer la libération de l'ensemble du pays : celle de Deraa, le berceau de la rébellion. Cette bataille présente en apparence la même configuration que celles qu'elle a déjà soutenues et finalement remportées, à l'image de celle d'Alep, il y a deux ans, mais tout autant de celle de la Ghouta orientale plus récemment. La même configuration en ce sens que les adversaires qu'elle a à affronter sont les mêmes que ceux contre lesquels elle s'est déjà battue ailleurs dans le pays. Il n'en reste pas moins que Deraa est particulière, d'une part en ceci qu'elle se situe tout près de la frontière avec la Jordanie et le Golan annexé, et de l'autre au fait qu'elle a fait l'objet depuis 2017 d'un accord de cessez-le-feu garanti par La Russie, les Etats-Unis, et la Jordanie – sans parler de cet autre protagoniste qu'est Israël, qui ne la perd pas de vue, et qui se réserve le droit d'y intervenir au moindre signe d'hostilité à son égard, et d'abord de la part du Hezbollah. Sans doute n'a-t-il pas fait autre chose lorsque les affrontements se déroulaient à bonne distance de lui, mais il est clair que sa réactivité sera d'autant plus violente que la guerre arrive maintenant à ses abords immédiats.

Suite en page 3

De nouvelles mesures pour l'habitat

Dix cas s'ajoutent aux listes du logement public



PH/D. R.

Temmar a annoncé que son département laissera dorénavant bénéficier des aides directes de l'Etat, les 10 cas auparavant écartés de demandeurs de logements et d'aides financières. Lire page 2

Ould Kaddour :

La pétrochimie, secteur de développement le plus important pour Sonatrach

Page 2

Tahtahat Elfananine, la Pêcherie

La musique chaâbi à l'honneur

Page 13

De nouvelles mesures pour l'habitat

Dix cas s'ajoutent aux listes du logement public

■ Temmar a annoncé que son département laissera dorénavant bénéficier des aides directes de l'Etat, les 10 cas auparavant écartés de demandeurs de logements et d'aides financières.

Par Meriem Benchaoula

Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme, a rendu publiques les nouvelles mesures prises par son département concernant l'attribution de logement et l'octroi par l'Etat d'aides financières directes. A cet effet, Abdelwahid Temmar, a annoncé que son département laissera dorénavant bénéficier des aides directes de l'Etat les 10 cas, auparavant écartés, de demandeurs de logements et d'aides financières. Les cas fixés dans la note circulaire n° 1 du 8 avril 2018, modifiant et complétant la circulaire du 16 octobre 2014, concernent les personnes qui n'ont pas la pleine propriété d'un immeuble à usage d'habitation ou d'un terrain à bâtir et n'ont pas bénéficié des différentes formules de logements ou d'aides publiques. Selon le ministre, la circulaire n° 1 concerne «l'exclusion – à titre exceptionnel – de certaines catégories de bénéficiaires du contrôle positif dans le fichier national du logement et d'autres règles de référence». Le ministre a déclaré que les rapports des services de contrôle ont été pris en compte concernant le degré d'éligibilité des demandeurs. Il s'agit de dix cas, en l'occurrence le cas d'un immeuble édifié dans l'indivision, de propriétaire de terrain dans l'indivision sur une superficie inférieure ou égale à 70 m², des propriétaires d'un terrain indivis à travers les 19 wilayas du nord (superficie n'excédant pas 120 m² pour les communes se trouvant au chef-lieu de la wilaya et 150 m² pour le reste des communes), outre des propriétaires indivisaires d'une quote-part dont la superficie est inférieure ou égale à 200 m² pour les autres wilayas. La note circulaire concerne les propriétaires d'un terrain à bâtir ou d'un immeuble à usage d'habitation par voie de donation issue exclusivement de leurs parents, à condition de présenter «l'acte de révocation de la donation» à établir devant un notaire avant de s'inscrire aux programmes de logements totalement ou partiellement aidés par l'Etat. Il s'agit également des demandeurs propriétaires ou locataires de logements exigus dont la superficie est inférieure ou égale à 50m². Dans ce cas, il faut compléter le dossier par une expédition de l'acte de propriété pour le propriétaire et un bail de location pour le locataire du logement public. En cas de difficultés pour définir la superficie, il sera procé-



Ph.D. R.

dé à l'établissement d'un rapport par un expert du cadastre. Le demandeur supportera les frais qui en découlent. La note concerne aussi la catégorie des demandeurs ayant agi comme mandataires des ayant droits pour l'obtention d'une aide financière accordée pour la restauration d'un logement endommagé suite à une catastrophe naturelle. Il s'agit des décisions d'octroi des aides établies par le wali et enregistrées au nom du bénéficiaire non propriétaire du logement endommagé et qui agira seulement en tant que mandataire au profit des ayant droits. La demande étant acceptée dans le cas où la qualité du mandataire est dûment justifiée selon trois cas. Ces cas exigent des documents à produire par chaque demandeur pour justifier qu'ils n'ont pas bénéficié d'une aide. Il s'agit du propriétaire survivant (délivrance d'un acte de propriété et d'une attestation notariale justifiant que le mandataire a utilisé l'aide financière pour la restauration du bien en question), le cas du décès (acte de propriété, une frêcha et un mandat notarié pour agir au nom des héritiers), et le cas du propriétaire sans titre (une attestation à délivrer par le président de l'APC justifiant que le souscripteur ayant bénéficié d'une aide de l'Etat n'est pas propriétaire d'un bien). Le sixième cas concerne les demandeurs qui occupent un logement de fonction ou

d'astreinte où le demandeur doit demander une attestation auprès de l'employeur public, gérant du logement, et qui confirme le caractère du logement et de son inaccessibilité.

Transfert de l'aide aux héritiers et au conjoint dans les cas de décès

Quant au septième cas relatif au décès du demandeur du logement, il sera procédé au transfert légal de l'aide aux héritiers si les actes sont notariés et publiés. A défaut d'actes et si le bénéficiaire est marié, l'aide sera transférée au conjoint. Si le bénéficiaire n'est pas marié, un délai de 3 mois est accordé aux héritiers pour donner une proposition (approuvée par une commission ad hoc de wilaya) d'indemnisation du défunt et sera éligible pour bénéficier de l'aide. A défaut de proposition, l'aide sera annulée. La circulaire englobe aussi le bénéficiaire d'une aide financière et les demandeurs d'aide pour la réalisation d'un logement rural et dont les demandes ont été rejetées pour défaut de permis de construire. Dans ce cas, l'intéressé doit délivrer une attestation à remettre par le président de l'APC ayant signé ce permis et atteste que le permis de construire a été délivré pour un terrain vacant destiné pour la construc-

tion d'un logement rural. Il a été décidé d'accorder l'accès pour chaque citoyen ayant déjà obtenu une aide financière ne dépassant pas 300 000 DA et n'ont pas bénéficié auparavant d'un logement ou d'un terrain à bâtir. Il sera procédé également à l'estimation du revenu lors de l'examen de la demande de cette aide par les collectivités locales ou le promoteur immobilier dans le cadre de la location-vente. Le directeur du logement ou le chef de daïra territorialement compétent procédera à l'établissement d'une attestation justificative portant la date de dépôt du dossier. Pour déterminer cette aide, il est tenu en compte seulement le niveau des revenus actualisés dès le dépôt de la demande d'octroi de l'aide au niveau de la Caisse nationale du logement. Selon le premier responsable du secteur, ces cas peuvent être élargis à travers la création au niveau de l'administration centrale d'une commission chargée du recensement et de l'examen des cas qui peuvent être introduits dans cette circulaire tout en apportant les explications nécessaires pour toutes questions relatives au mécanisme de contrôle. Le ministre a souligné que la commission examinera toutes les propositions. Si des dysfonctionnements sont enregistrés, ils seront corrigés, à travers la proposition de modifications.

M. B.

Ould Kaddour :

La pétrochimie, secteur de développement le plus important pour Sonatrach

La pétrochimie «sera le secteur de développement le plus important pour Sonatrach» à l'avenir, a affirmé le P-dg de cette compagnie nationale des hydrocarbures, Abdelmoumen Ould Kaddour, dans une interview diffusée sur la Global Platform du cabinet de recherche économique et de conseil Oxford Business Group (OBG). Dans cet entretien, M. Ould Kaddour livre sa vision pour l'avenir de Sonatrach et du secteur énergétique du pays dans le cadre de la mise en place de la stratégie de cette compagnie à l'horizon 2030 (SH2030) dévoilée récemment aux médias. Outre la pétrochimie, a-t-il ajouté, Sonatrach œuvre aujourd'hui à développer les énergies nouvelles et renouvelables tout en continuant à exploiter les énergies conventionnelles. «Les

choses bougent positivement. Nous avons toujours besoin d'énergies fossiles. Nous développons de plus en plus les ressources renouvelables, mais nous allons utiliser le gaz et le pétrole pendant encore une longue période. L'énergie fossile est vouée à un bel avenir en Algérie», a-t-il avancé. «Pour le gaz, Sonatrach veut en augmenter la production et lui donner une valeur ajoutée», a souligné M. Ould Kaddour: «l'Algérie n'a pas de contraintes et aucune limite quant au nombre de mètres cubes de gaz qu'elle peut vendre, contrairement au pétrole (suite à l'accord Opep-non Opep pour redresser les cours du brut). Par ailleurs, le développement des énergies renouvelables, notamment solaire, se veut l'autre pilier de la nouvelle stratégie de Sonatrach. Le groupe

œuvre ainsi à utiliser l'énergie solaire dans tous les champs de pétrole et de gaz. Chaque installation consomme jusqu'à 20% de sa production. «L'utilisation de l'énergie solaire pour répondre aux besoins de chaque installation est absolument nécessaire», a insisté M. Ould Kaddour qui a affirmé que d'ici à 2030, «tous les champs pétroliers et gaziers utiliseront l'énergie solaire pour faire fonctionner leurs installations. Il a, à ce titre, mis en exergue le rôle des partenaires étrangers dans la réalisation de ces objectifs: «les partenaires sont importants pour le développement du pays pour de nombreuses raisons». Evoquant, par ailleurs, le projet d'amendement de la loi sur les hydrocarbures, le même responsable a soutenu que «nous allons de

l'avant, nous modifions notre loi sur les hydrocarbures, nous devons mener le changement afin de devenir encore plus efficaces». Selon le directeur de communication d'OBG et directeur général de Global Platform, Marc-André de Blois, dans cette interview, le P-dg de Sonatrach résume bien le potentiel du secteur énergétique algérien et les perspectives de développement et de diversification à moyen et long terme. «Le virage stratégique entrepris par la direction de Sonatrach à travers sa vision SH2030 doit ainsi pleinement faire entrer l'entreprise dans une nouvelle dynamique adaptée aux mutations du secteur énergétique mondial», selon M. de Blois.

Youcef B.

Benghebrit réagit à la publication des sujets sur le net

Enquête lancée pour mettre la main sur les fraudeurs

■ Admettant que les sujets aient été publiés sur Facebook, un peu plus d'un quart d'heure après le début des épreuves du BEM, Nouria Benghebrit a indiqué que des enquêtes seront lancées par les services concernés, en collaboration avec le ministère de l'Education et d'autres départements, pour mettre la main sur ceux qui parasitent le déroulement des examens de fin d'année.



Par Thininene Khouchi

Réagissant au fameux phénomène qui surgit chaque année durant les examens de fin d'année, la ministre de l'Education, Nouria Benghebrit, a indiqué que des enquêtes seront lancées pour mettre la main sur ceux qui parasitent le déroulement des examens. En effet, durant les premier et second jours des examens du BEM, les sujets se sont retrouvés sur les pages facebook, peu après le commencement des épreuves. A cet effet, la ministre a appelé à ne pas accepter la «banalisation de la pratique de la fraude» et surtout à la combattre avec détermination et persévérance, car il y va de la crédibilité des examens et de l'éthique sco-

laire. Selon elle, «ces pratiques ont pour objectif de compromettre le bon déroulement des examens et de donner de faux espoirs aux élèves à travers la diffusion des sujets, des fois faux, qui n'ont rien à voir avec les sujets officiels». Afin d'assurer le bon déroulement des examens de fin d'année, Benghebrit avait pris plusieurs mesures lors de la session précédente pour lutter contre la fraude, dont la réduction du nombre des centres de conservation de sujets, l'installation de brouilleurs et de caméras de surveillance, l'interdiction d'entrée des véhicules dans les centres de déroulement, outre le refus d'entrée des retardataires et le retrait des téléphones portables et de tous moyens de communication à l'entrée du centre. En ce sens, Benghebrit

avait appelé les candidats à rejoindre les salles d'examen, au moins une demi-heure avant le début des épreuves, pour ne pas risquer le refus d'entrée à l'examen. En outre, la ministre de l'Education nationale a émis une instruction qui préconise d'éviter les visites officielles aux centres d'examen, destinées à la supervision de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets des épreuves, et ce, pour sécuriser les examens et pour ne pas déstabiliser les candidats en vue de faire obstacle au phénomène d'utilisation de petits objets de technologies de communication pour diffuser les sujets des examens sur les réseaux sociaux, dès les premiers instants suivant leur distribution dans le centre d'examen. De son côté, l'Office national des examens et

concours de Kouba, à Alger, de même que l'Office régional de Batna, ont été soumis à la surveillance par le biais du Centre de commandement et de contrôle à travers la mobilisation de 32 caméras pour les besoins de surveillance des salles de conservation des sujets des épreuves. Aussi, l'activité du Service central de lutte contre les crimes liés aux technologies de l'information et de la communication a été réactivée à cet effet et le sera tout le long des trois jours d'examen du BEM. Enfin, Le nombre total des candidats à cet examen a connu une hausse de 5,9%, selon les chiffres fournis par le ministère de l'Education nationale. Les résultats de cet examen seront affichés le 18 juin prochain.

T. K.

569 espaces d'habitat précaire recensés à Alger

Plus de la moitié des bidonvilles reste à éradiquer

Depuis le début de l'opération d'éradication des bidonvilles de la capitale, entamée depuis juin 2014, plus de 316 sites des 569 recensés dans la wilaya ont été éradiqués lors des 23 opérations de relogement qu'a connues la capitale.

«Ainsi, cette opération a permis le relogement de plus de 44 000 familles, selon un rapport élaboré par les services de la wilaya d'Alger. Aussi, l'éradication de ces 316 sites de bidonvilles a permis de récupérer plus de 460 hectares de terrain, cédant la place à l'édification de projets structurants de la capitale tels le campus universitaire de Mahelma et le viaduc d'Oued Smar», ajoute

la même source. Parmi les projets structurants de la ville d'Alger qui ont pu redémarrer après l'éradication des sites bidonvilles qui les occupaient, il y a lieu de citer les projets de la Grande mosquée, la ligne ferroviaire dédoublée électrifiée Birtouta-Zéralda, l'aménagement de l'oued El Harrach, le barrage de Douéra, le siège du Conseil national économique et social, le siège du ministère des Affaires religieuses et les terrains destinés aux programmes de logements AADL, LPL et ENPI. «Hai Eremli» est le premier bidonville éradiqué à Alger. S'étalant sur une superficie de 54 hectares à Gué de Constantine, «Hai Eremli» était réputé pour être le

plus grand bidonville de la capitale, voire du pays, apparu en 1994. Ce site était occupé par 4 000 familles. Il a été éradiqué en 2015 et ses baraques complètement rasées cédant la place aux projets structurants de la capitale. Deux autres bidonvilles, à savoir «Oued El Hamiz» à Rouiba qui abritait 1 800 familles et «Hai Benboulaid» à Hussein-Dey de 400 familles, ont été éradiqués en mai 2016. Quant au bidonville de «Hai Benboulaid» à El Magharia, dans la daïra d'Houssein-Dey, il fut rasé en présence du directeur régional de l'Organisation des Nations unies pour l'Habitat (ONU-habitat), Alioune Badiane, qui avait salué les efforts de l'Algérie dans

le domaine de l'habitat, notamment en matière d'élimination des bidonvilles.

Les occupants de «Hai El Kerouch» à Réghaïa (1 500 familles), de «Kariet Echouk» à Gué de Constantine (1 200 familles), de «Hai Dergana» mosquée à Bordj El Kiffan (400 familles), de «Hai El Hoffra» à Oued Esmar (1 200 familles), de «Hai Coco Plage» à Bordj El Bahri (186 familles), de «Hai Sidi Messaoud» situé près de l'avenue Mohamed-Belouizdad (400 familles), de «Hai Omar Ouahib» à Bologhine (400 familles) et «Hai Edoum» à Bordj El Kiffan (150 familles), ont été tous relogés dans des habitations décentes.

LA QUESTION DU JOUR

La bataille de Deraa plus difficile à engager qu'à mener

Suite de la page une

Ce n'est pourtant pas lui qui pour l'heure représente le plus grand danger pour les troupes syriennes en train de se concentrer dans la région, mais les Américains, qui par l'intermédiaire du département d'Etat ont averti Damas des représailles qu'il s'attirerait dans le cas d'une violation du cessez-le-feu en vigueur dans cette région. Cette mise en garde ne semble pas avoir arrêté les préparatifs syriens, encore que rien ne dise qu'elle a été retirée par ses auteurs, auquel cas forcément à la suite d'une toute récente concertation avec la Russie. A ce point récente d'ailleurs qu'elle n'a pas encore fait l'objet d'aucune déclaration. Pour preuve que le moment est délicat, et le jeu particulièrement serré, c'est que pour la première fois les Russes ont nettement fait savoir qu'ils ne souhaitaient pas voir les forces liées à l'Iran participer aux opérations en préparation. Ils n'auraient rien dit de tel s'ils ne prenaient pas au sérieux les menaces américaines de repousser toute offensive sur Deraa. James Mattis, le secrétaire américain à la Défense, pour bien se faire comprendre, s'est même permis de préciser que la menace concernait également les soldats russes, en rappelant le meurtrier tir de barrage de Deir-Ezzour, où ou cours d'une offensive syrienne improvisée des dizaines de mercenaires russes ont été fauchés. Deraa serait-elle considérée par les Américains comme une sorte de chasse gardée ou de sanctuaire, à l'image de celui qu'ils occupent à l'est de l'Euphrate, au milieu de leurs alliés kurdes ? Si leurs déclarations le laissent entendre, les préparatifs syriens et russes permettent néanmoins d'en douter quelque peu. Les Américains et les Russes ont réussi jusqu'à présent à éviter tout choc entre eux, avec d'autant plus de soin et d'attention d'ailleurs qu'ils n'ont aucune envie de s'affronter sans parties interposées. Mais aussi jamais jusqu'à présent ils ne sont trouvés de part et d'autre d'une ligne de démarcation, les uns près de lancer une offensive et les autres tout disposés, à ce qu'il semble en tout cas, à la repousser.

M. H.

D'autres bidonvilles, à savoir «Hai Ain Zeboudja» à Bouzaréah (226 familles), «Hai Boualem Rouchai» à Ouled Fayet (2 014 familles) et «Hai Grand Rocher» à Ain Bénian (165 familles), ont été rasés simultanément le 26 décembre 2017, cédant un espace de 13 hectares de terrain au bénéfice de plusieurs projets structurants des secteurs de l'hydraulique et des équipements publics.

Louiza Ait Ramdane

Sommet de Paris sur la Libye

Accord sur des élections législatives et présidentielle le 10 décembre

■ Les quatre responsables libyens réunis à Paris, à la conférence internationale sur la Libye organisée sous l'égide des Nations unies, se sont engagés mardi à travailler ensemble pour que des élections législatives et présidentielle se tiennent le 10 décembre, selon une déclaration lue à l'issue de la conférence.

Par Siham B.

«**N**ous nous engageons (...) à travailler de façon constructive avec l'ONU pour organiser des élections crédibles et pacifiques (...) et à respecter les résultats des élections», indique «la déclaration politique» endossée le président du Conseil présidentiel du gouvernement d'entente nationale de Libye, Fayeze al-Sarraj, le maréchal Khalifa Haftar, chef de l'armée nationale libyenne, du président du Haut Conseil d'Etat libyen, Khaled al-Mechri et du président de la Chambre des représentants, Aguila Salah Issa. Une vingtaine de pays, dont l'Algérie, et quatre organisations internationales (Onu, Union européenne, Union africaine et Ligue arabe) étaient réunis au Palais de l'Elysée autour des dirigeants libyens dans le but d'établir une feuille de route commune pour une sortie de crise de la Libye. L'Algérie est représentée par le Premier ministre, Ahmed Ouyahia, désigné par le président de la République Abdelaziz Bouteflika, pour le représenter à la conférence. Outre l'Algérie, les pays présents à cette rencontre sont : la France, les Etats-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Turquie, l'Italie, Malte, la Chine, la Tunisie, le Maroc, l'Egypte, le Qatar, les

Emirats arabe unis, l'Arabie saoudite, le Koweït, le Niger, le Tchad et le Congo (représentant de l'UA). «L'objectif principal pour les responsables libyens est de se mettre d'accord sur un texte devant la communauté internationale et les organisations internationales. Chacun doit présenter un front uni, un visage uni en vue de la sortie de crise», avait indiqué lundi l'Elysée, précisant que le texte prévoit un calendrier du processus électoral. Selon la même source, une autre réunion est prévue dans deux ou trois mois pour faire le suivi sur l'accord.

Emmanuel Macron : «la situation impose des décisions»

La situation en Libye impose de prendre «des décisions» pour «réconcilier» les protagonistes de la crise que traverse ce pays, a indiqué le président français Emmanuel Macron en recevant mardi le président du Conseil présidentiel du gouvernement d'entente nationale de Libye, Fayeze al-Sarraj avant l'ouverture d'une conférence internationale sur la Libye à Paris.

«La période que nous traversons (...) impose des décisions», a affirmé le président français au début de son entretien avec M. Sarraj à l'Elysée. Il a insisté sur «la volonté de réconcilier en lais-



Ph.D. R.

sant les peuples souverains s'exprimer». «Votre rôle et les responsabilités que vous avez pu prendre à chaque étape ont été décisives», a ajouté M. Macron en s'adressant à M. Sarraj.

Le chef de l'Etat français réunit M. Sarraj et les trois autres principaux acteurs du conflit libyen : le commandant des forces de l'Armée nationale libyenne (ANL) Khalifa Haftar, du président du Haut Conseil d'Etat libyen, Khaled al-Mechri et du président de la Chambre des représentants, Aguila Salah Issa.

«Nous espérons un engagement des responsables libyens pour un scénario de sortie de crise», a expliqué l'Elysée, assurant travailler en appui de l'envoyé spécial de l'ONU, Ghassan Salamé, présent à la réunion.

Le président français reçoit le Premier ministre Ahmed Ouyahia

Le président français Emmanuel Macron a reçu mardi matin le Premier ministre Ahmed

Ouyahia, désigné par le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, pour le représenter à la conférence internationale sur la Libye qui se tient à Paris.

L'audience s'est déroulée à l'Elysée peu avant l'ouverture de la conférence internationale sur la Libye, organisée sous les auspices des Nations unies, qui devra aboutir sur un accord inter-libyen de sortie de crise.

S. B./APS

Mali : trois ans après la signature

L'accord de paix issu du processus d'Alger demeure un socle de la stabilité

Trois ans après sa signature, l'accord de paix et de réconciliation au Mali demeure «un socle de la cohésion sociale et de la stabilité», et la mise en œuvre du texte ne cesse de donner de bons signes, après notamment la mise en place récemment de nouvelles patrouilles mixtes, précédée par la tenue d'une conférence d'entente et l'installation en 2017 des autorités intérimaires dans les régions du nord du pays. On peut citer comme points notoires de l'accord de paix, issu du processus d'Alger, l'obtention du cessez-le-feu, l'installation des autorités intérimaires dans les cinq régions du nord (Taoudénit, Menaka, Kidal, Tombouctou et Gao), la création des sites de cantonnement, la remise des listes de combattants éligibles à la réinsertion dans les forces armées, l'installation de patrouilles mixtes, dont une effectuée jeudi dernier à Tombouctou, et par dessus l'adhésion de l'ensemble des populations maliennes au processus de paix. Commentant le bilan de trois ans de l'accord, le ministre malien de la Réconciliation nationale et de la Cohésion sociale, Mohamed El Moctar, cité mardi par la presse locale, a soutenu que cet anniversaire doit être pour chacun, «un temps d'espérance et d'engagement collectif, pour assurer la mise en œuvre de l'accord». Et de préciser au passage : «l'accord est et demeure un socle de la

cohésion sociale et de la stabilité au Mali». «Les enfants du Mali se sont retrouvés, grâce à l'accompagnement des pays amis, des organisations sous régionales et internationales, pour signer le 15 mai 2015 à Bamako, l'accord pour la paix et la réconciliation, document paraphé le 20 juin 2015», a-t-il rappelé. Sur les actions en cours pour ramener la paix définitive au Mali, le ministre de tutelle est sans ambages : «La paix et la stabilité ne seront possibles, qu'avec l'instauration d'une véritable réconciliation des cœurs et des esprits». Pour concrétiser cela, a rappelé le ministre, une Conférence d'entente, une des hautes aspirations de l'ensemble des Maliens, stipulée dans les dispositions de l'accord de paix, s'est tenue au printemps 2017 avec la participation des forces vives du pays pour réhabiliter la cohésion sociale. La Conférence a prescrit «des recommandations fortes, au nombre desquelles une Loi d'entente nationale». Et au ministre d'annoncer que «le gouvernement vient d'élaborer le projet de loi d'entente nationale qui sera soumis, sous peu, à l'Assemblée nationale. Son adoption constitue un pan important pour la consolidation de l'unité nationale», conformément aux dispositions de l'accord pour la paix. S'agissant de l'avenir de l'accord pour la paix, le ministre a laissé entendre que l'accord pour la paix et la réconciliation nationale «doit être entrete-

nu, soigné par chacun de nous». «Il nous faut encore nous l'approprier, le disséminer à tous les niveaux. Il doit être enseigné dans nos écoles et dans tous les centres d'éducation, afin que la jeunesse en fasse un outil pour la pérennisation de la nation», a-t-il plaidé, saluant «l'adhésion de l'ensemble des composantes de la nation malienne au processus de paix».

Patrouilles mixtes et autorités intérimaires

Jeudi dernier, le mécanisme opérationnel de coordination (MOC) a démarré à Tombouctou, dans le centre du Mali, avec l'installation d'une patrouille mixte, autre volet prévu dans l'accord. Les patrouilles mixtes du MOC seront effectuées par les forces armées maliennes, la Coordination des mouvements de l'entente et la coordination des mouvements de l'Azawad (CMA). Elles doivent œuvrer ensemble pour l'instauration d'un environnement sécurisé dans la région. Les composantes des patrouilles sont réparties entre les trois parties signataires de l'accord, à savoir, la CMA avec 17 éléments, la Coordination des mouvements de l'entente avec 17 hommes et le gouvernement malien avec 17 soldats de l'armée régulière. Les premières patrouilles mixtes ont été lancées en mars 2017 à Gao, plus grande ville du nord du pays, prélude

d'une armée unifiée. L'idée est de partir vers une armée réunifiée dont l'ossature reste les hommes des trois parties signataires de l'accord. Le mécanisme opérationnel de coordination est prévu pour sécuriser les autorités intérimaires investies en mars 2017 à Tombouctou (nord-ouest) et à Taoudénit (extrême nord). L'opération s'est poursuivie au niveau des trois des cinq régions concernées dans le nord du Mali, surtout au niveau de celles considérées comme les plus compliquées (Kidal, extrême nord-est), de Gao et de Ménaka (nord-est). En vertu de l'accord, les autorités intérimaires gèrent les cinq régions du Nord, en attendant l'élection par la population d'assemblées dotées de pouvoirs importants. L'opération est censée rétablir l'autorité de l'Etat malien dans les régions du Nord et favoriser le retour des déplacés de la crise dont le Mali tente de se relever depuis 2012. L'accord de paix et de réconciliation au Mali signé, dans une première étape en mai 2015 à Alger et dans une deuxième phase en juin de la même année, par toutes les parties maliennes à Bamako (gouvernement et groupes politico-militaires), avait été conclu après cinq rounds de dialogue, engagé en juillet 2014 sous la conduite d'une médiation internationale, dont l'Algérie est chef de file.

Ghani Y.

Commerce

Djellab évoque avec les ambassadeurs américain et japonais les relations bilatérales

■ Le ministre du Commerce, Saïd Djellab, a reçu les ambassadeurs des Etats-Unis d'Amérique et du Japon en Algérie, respectivement John P. Desrocher et Kazuya Ogawa avec lesquels il a évoqué, lors de deux entretiens distincts, les relations entre l'Algérie et chacun de ces deux pays et le développement de la coopération bilatérale, indique un communiqué du ministère.



PH.D.R.

Par Assia D.

Lors de l'audience accordée à l'ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique, les deux parties se sont félicitées des relations «excellentes» qui lient les deux pays. M. Djellab a appelé le partenaire américain à participer à l'augmentation des exportations de l'Algérie hors les hydrocarbures, notamment les produits alimentaires et agricoles, et ce en tirant profit de l'expérience américaine en matière d'exportation, d'autant que les Etats-Unis sont parmi les premiers fournisseurs du marché algérien outre la grande présence des investisseurs américains en Algérie dans les différents domaines

notamment le secteur pétrolier et leur participation à la réalisation de plusieurs projets de développement, ajoute la même source. M. Djellab a mis en avant la nécessité d'ouvrir davantage de partenariats pour renforcer la croissance économique dans le cadre de la stratégie du gouvernement visant la régulation des équilibres de l'économie nationale et la préservation des réserves de changes ainsi que la promotion du commerce extérieur algérien vers les marchés internationaux. Pour sa part, l'ambassadeur américain a déclaré que «l'Algérie est un partenaire important pour son pays en Afrique du Nord», réaffirmant «les efforts des Etats-Unis visant à élargir leurs relations écono-

miques avec l'Algérie et consolider la coopération et le partenariat sécuritaire», ajoutant que «son pays tiendra ses engagements envers la partie algérienne à travers la dynamisation, l'appui et l'accompagnement de l'investissement et du partenariat». Lors de la seconde audience accordée à l'ambassadeur du Japon, celui-ci a indiqué que les relations économiques entre l'Algérie et le Japon sont en évolution continue et que l'Algérie est un pays particulier pour les investissements japonais, soulignant la volonté de son pays à réaliser de véritables investissements dans de différents domaines. De son côté, M. Djellab a présenté à l'ambassadeur nippon les stratégies du

gouvernement algérien visant à diversifier ses ressources économiques et à ouvrir de nouveaux partenariats à travers l'encouragement de l'investissement sérieux, en donnant un aperçu sur les plus importants investissements étrangers en Algérie. M. Djellab a invité les différentes sociétés japonaises à investir en Algérie à la lumière des facilités offertes par l'Etat algérien, ajoutant que l'Algérie dispose des potentialités vitales nécessaires et la main-d'œuvre qualifiée ainsi que les ressources naturelles diversifiées. Le ministre a affirmé que son département est disposé à examiner toute proposition et à offrir toutes les facilités pour concrétiser ces investissements.

Pétrole

Le prix du panier de l'Opep à 73,37 dollars

Le prix du panier de référence du brut de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) s'est établi lundi à 73,37 dollars, a indiqué hier cette Organisation sur son site web. Vendredi, le prix du panier de référence du brut de l'Opep était de 74,87 dollars, a précisé la même source. Introduit en 2005, le panier de référence de l'Opep comprend quatorze (14) types de pétrole, dont le Sahara Blend (Algérie), l'Iran Heavy (Iran), Es-Sider (Libye), Basra Light (Irak), Bonny Light (Nigeria), Arab Light (Arabie Saoudite), Girassol (Angola) et le Mery (Venezuela). Lundi, les prix de l'or noir étaient en baisse face un possible assouplissement de l'accord de limitation de production de l'Opep et de ses partenaires. Le

baril de Brent, référence européenne, pour livraison en juillet, perdait 1,35 dollar à 75,09 dollars. Le Brent avait terminé la semaine à 76,44 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en baisse de 2,35 dollars par rapport à la clôture de jeudi. Par contre, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en juillet valait 75,70 dollars mardi sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en hausse de 40 cents par rapport à la clôture de lundi. Dans les échanges électroniques sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de «light sweet crude» (WTI) pour le contrat de juillet cédait 93 cents à 66,95 dollars. Les cours du brut avaient atteint dans les semaines précédentes leurs plus

hauts niveaux depuis fin 2014. Ryad et Moscou ont annoncé vendredi qu'ils pourraient assouplir les limitations de la production de brut. Le ministre saoudien de l'Energie, Khaled al-Falaha a annoncé vendredi qu'il rencontrerait ses homologues de l'Opep dans les prochains jours. Une réunion entre l'Arabie saoudite, les Emirats arabes unis et le Koweït serait prévue samedi, a rapporté l'agence Bloomberg. Cité par les agences russes lors d'un forum économique à Saint-Petersbourg, le ministre saoudien de l'Energie Khaled al-Falaha a jugé que les pays producteurs auront «bientôt la possibilité de libérer l'offre». «Comme nous l'avons toujours dit, le retour du pétrole sur le marché doit se faire progressive-

ment. Nous ne le ferons pas rapidement. Cela interviendra probablement au second semestre de cette année», a-t-il ajouté. «Si nous arrivons à l'idée commune qu'il est indispensable d'assouplir le niveau (de production, ndr), cela doit se faire à partir du troisième trimestre», a estimé de son côté le ministre russe Alexandre Novak. A noter que l'Opep et ses dix partenaires continuent de respecter l'accord de réduction de la production. Ils ont atteint en avril dernier un niveau de conformité record de 152%, avec leurs engagements de réduction de la production. L'Organisation et ses dix partenaires, dont la Russie vont tenir une nouvelle réunion le 21 juin à Vienne.

F.H./APS

Changes L'euro en légère hausse face au dollar

L'EURO montait légèrement face au dollar hier en s'établissant à 1,1631 dollar, contre 1,1625 dollar lundi soir. La devise européenne baissait face à la monnaie nipponne, à 126,88 yens, contre 127,19 yens lundi soir. Le dollar reculait lui aussi face à la devise japonaise, à 109,09 yens contre 109,42 yens lundi soir. «L'euro est piégé entre un marché européen ouvert et libre et les vagues croissantes de populisme d'inspiration nationale qui menacent une fois de plus de contagion autour de la Méditerranée», a déclaré Stephen Innes, de OANDA. «L'Italie plonge dans une crise politique et le risque important auquel sont confrontés les marchés est de savoir si l'Italie sera une autre Espagne ou si elle se transformera en une autre Grèce», a-t-il dit dans un commentaire. De son côté, la National Australia Bank a estimé dans une note que «les craintes d'une crise existentielle de l'euro s'intensifient du fait de la tourmente politique en Italie». L'once d'or valait 1.298,25 dollars, contre 1.298,11 dollars lundi. La monnaie chinoise valait 6,4123 yuans pour un dollar, contre 6,3993 yuans lundi soir.

Agences

Cuba/Économie Le Parlement va lancer une réforme de la Constitution

LE PARLEMENT cubain va lancer samedi une réforme de la Constitution afin d'ouvrir un peu plus l'économie et attirer davantage d'investissements étrangers, ont annoncé les autorités. Une commission de députés verra le jour samedi, lors d'une séance extraordinaire du Parlement, et sera chargée de présenter ce projet de réforme à une échéance non précisée. Le texte devra ensuite être discuté devant le Parlement, avant d'être soumis à un référendum. Cette évolution de la Constitution, dont on ne connaît pas encore les contours exacts, doit ouvrir la voie à de nouveaux changements économiques sur l'île, en poursuivant le processus d'«actualisation» de l'économie lancé par Raul Castro. L'objectif est aussi, en laissant la présidence le 19 avril à Miguel Diaz-Canel, un civil de 58 ans, Raul Castro a souligné que ces réformes ne «prétendaient pas modifier le caractère irrévocable du socialisme» à Cuba. Raul Castro conserve ses fonctions de secrétaire général du puissant Parti communiste de Cuba (PCC) jusqu'en 2021. La Constitution en vigueur à Cuba, datant de 1976, a été modifiée par le passé à trois reprises.

R.E.

Batna

Récolte prévisionnelle de plus de 1,2 million de quintaux de céréales

■ Une récolte prévisionnelle de 1,2 million de quintaux de céréales est attendue dans la wilaya de Batna, à l'issue de la campagne moissons-battage, a annoncé le directeur des services agricoles.

Par Lyes B.

La prévision est «considérable» comparée à la production céréalière de la saison précédente, où seulement 108 576 quintaux de céréales ont été récoltés, a estimé Ismail Zerguine. L'amélioration du rendement de la production des céréales de cette saison est le fruit des pluies abondantes qu'a connues la région de Batna, a-t-on noté, rappelant que la même région était affectée l'année dernière par la sécheresse. «La moisson de la saison précédente a été opérée sur une surface de 20 000 hectares seulement», a détaillé le responsable. Cette saison, la

quantité de blé dur escomptée devra atteindre 443 000 quintaux, contre 95 000 quintaux de blé tendre, a-t-il fait savoir, soulignant que la superficie vouée à la culture des céréales, au titre de la campagne labours-semailles 2017-2018 est de l'ordre de 130 519 hectares. La campagne des moissons-battage de l'année en cours ciblera une superficie d'environ 101.000 hectares, a assuré le DSA, informant que tous les moyens nécessaires sont réunis pour réussir cette opération, avec notamment 286 moissonneuses mobilisées. Les céréales collectées par la coopérative des céréales et des légumes secs (CCLS) devront atteindre 400

000 quintaux, dont 290 000 qx de blé dur, 41 000 qx de blé tendre, 65 000 qx d'orge et 1 000 qx d'avoine, a révélé M. Zerguine. La saison agricole actuelle dans la wilaya de Batna a été marquée par la mise en service d'un segment de 1 700 hectares du périmètre irrigué dans la commune de Chemora, le transfert des eaux du barrage de Beni Haroun (Mila) vers celui de Koudiet Lemdouar ainsi que la distribution des équipements de pulvérisation aux agriculteurs de cette localité, a noté le responsable, affirmant que le résultat de la mobilisation de ces facteurs sont «palpables» sur le terrain. Il est à signaler que la saison agricole précédente a connu



une baisse significative de la production de cette filière agricole en raison de la sécheresse par rapport à la saison 2016, où la

production locale de céréales avait atteint 1,3 million de quintaux, selon la direction des services agricoles. L. B./APS

Tizi-ouzou / Rationalisation de l'utilisation de l'énergie

La Sonelgaz sensibilise les imams et le personnel des APC

Une action de sensibilisation des imams et du personnel technique des Assemblées populaires communales, dont les institutions sont réputées pour être de «grandes consommatrices» d'énergie, sur l'utilisation idoine de cette ressource énergétique durant les périodes de fortes chaleurs a été organisée lundi par la Direction de la distribution centre (SDC) de la Sonelgaz de Tizi-Ouzou. Dans le cadre de la campagne de sensibilisation annuelle sur l'utilisation idoine de l'énergie, cette rencontre intervient dans le sillage des actions déjà lancées auprès des citoyens dans les quartiers et à domicile, à travers les médias et les réseaux sociaux et qui inclue également les institu-

tions et organismes publics. Le choix des deux clients conviés à cette rencontre, a précisé la même source, est dicté par leur qualité de «grands consommateurs» d'énergie, à cause notamment de l'usage disproportionné de l'éclairage public pour les mairies et de leur grand nombre à travers la wilaya, près de 1 000, s'agissant des mosquées. A titre indicatif, la consommation énergétique de mairies, pour ce qui concerne l'éclairage public, enregistre une courbe ascendante ces trois dernières années passant de 38 429 032 kilowatts (Kw) en 2015 à 41 864 134 kw en 2016 pour atteindre 44 166 378 Kw en 2017. Le même schéma ascendant est également constaté dans la consommation

des mosquées qui est passé de 8 228 543 kw en 2015 à 8 450 701 Kw en 2016 pour atteindre les 10 547 906 Kw en 2017. Les différents intervenants lors de cette action de sensibilisation ont souligné la nécessité de rationaliser la consommation énergétique durant la période de canicule pour éviter les coupures et le recours au délestage. «Le choix des deux clients est dicté, non seulement par leur statut de grand consommateur d'énergie n mais aussi par leur rôle actif dans la société et l'apport qu'ils peuvent apporter à la Sonelgaz dans sa démarche de rationalisation de la consommation durant cette période», a souligné Mohamed Djouadi, directeur de la SDC. Il a indiqué, en outre,

que «des recommandations seront transmises aux APC sur comment mieux gérer l'utilisation de l'éclairage public qui, souvent, reste allumé durant la journée et aux mosquées pour rationaliser l'utilisation de la climatisation», mais aussi, a-t-il ajouté, «pour inciter le citoyen à modérer sa consommation à travers les prêches hebdomadaires». Par ailleurs, le montant des créances détenues par la Sonelgaz auprès de ses abonnés s'élève à près de 1 591 millions de DA, dont 506 millions de DA auprès des ménages et commerçants, soit un taux de 31,8 % et le reste auprès des communes et des différentes administrations.

Hocine A.

Béchar

Mise en service d'une nouvelle station MSAN à Tabelbella

Le secteur des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) s'est renforcé par la mise en service d'une nouvelle station multiservices de téléphonie et internet (MSAN) à Tabelbella (400 km au sud de Béchar), a-t-on appris de la direction de l'entreprise Algérie-Telecom (A.T) de Béchar. Mille lignes permettent désormais aux abonnés d'Algérie-Telecom un accès à la téléphonie et à l'internet haut débit à travers cette technologie, a-t-on précisé. Outre cette station, il a été procédé à la

mise en service d'une nouvelle station de téléphonie et internet de téléphonie 4G-LTE, au titre du programme de renforcement de l'accès des habitants de cette collectivité frontalière aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, notamment l'internet haut débit, a-t-on souligné. La mise en service de ces deux projets a pu être concrétisée à travers la réalisation d'un réseau de transport de 400 km de fibre optique de Béchar vers Tabelbella et d'un réseau d'accès à ces mêmes technologies

en fibre optique de 15 km à travers le tissu urbain de cette localité, selon les explications d'A.T. Une opération similaire a été réalisée à Taghit (97 km au sud de Béchar) où ont été installées six stations MSAN totalisant 1 000 accès à la téléphonie et à l'internet haut débit, et ce dans le cadre de l'apport du secteur au développement du tourisme et de l'accès des habitants de la région à la téléphonie et à internet, rappelle la direction locale d'Algérie-Telecom.

N.F.

Guelma

2 tronçons routiers inaugurés à l'occasion de la bataille de Mermoura

Deux tronçons routiers ont été inaugurés dans la commune de Bouhamdane (Guelma) à l'occasion de la célébration du 60^e anniversaire de la bataille de Mermoura (28 mai 1958). Reliant sur 6 km le chemin de wilaya CW-27 au CW-33 et entre les deux mechtas Touifza et Ghedir sur 1,5 km, les deux tronçons permettent de désenclaver plusieurs mechtas dont Khedira, Ain Kherouba et Béni Meloul, selon les explica-

tions données à l'occasion à la wali Fatma-Zahra Raïs qui a également inauguré le nouveau siège de la commune de Bouhamdane qui compte une population de 5.000 habitants. L'occasion a permis aussi d'évoquer les circonstances de cette bataille durant laquelle les moudjahidines avaient tué le colonel Jean Pierre et abattu son hélicoptère dont les débris se trouvent encore sur le site de la bataille durant laquelle l'armée d'occu-

pation avait perdu 250 soldats et plus de 150 blessés. Le secrétaire de wilaya de l'Organisation nationale des moudjahidine, Messaoud Rekkik, a rappelé que la bataille de Mermoura avait duré deux jours et l'Armée de libération nationale y avait déploré 50 chouhada et 4 djounouds faits prisonniers. La bataille fut l'une des plus grandes qu'a connue la Wilaya II historique, a indiqué Messaoud Rekkik. APS

APS

Tlemcen Réception de seize nouveaux établissements scolaires à la prochaine rentrée

QUELQUE seize établissements scolaires seront réceptionnés à travers la wilaya de Tlemcen, à l'occasion de la prochaine rentrée scolaire 2018-2019, a-t-on appris de la direction locale de l'éducation. Il s'agit de deux lycées prévus à Tlemcen et Bab El Assa, 8 CEM à Hennaya, Ouled Mimoun, Maghnia, Honaine, Sidi Boudjenane, Béni Mester ainsi qu'aux villages de Saidinya d'Ain Talout et Sidi Senoussi à Sidi Abdelli en plus de six groupes scolaires réparés à travers plusieurs communes, a-t-on appris du chargé de la communication de la direction de l'éducation, Mohammed Kerma. Ces nouvelles infrastructures scolaires permettront de réduire la tension enregistrée dans plusieurs communes et quartiers de ces localités et éviter aux écoliers des déplacements vers d'autres établissements lointains. Ces nouveaux établissements sont achevés ou en cours d'achèvement, a-t-on assuré de même source. Le secteur de l'éducation a été renforcé, pour cette année scolaire 2017/2018, par la réception de 3 écoles primaires à Ghazaouet, Hennaya et Hai Oudjlija, de deux CEM à Hammam Boughrara et Hai Safsaf de Chetouane, et d'une unité de suivi sanitaire installée au CEM «Inal Ahmed» à Hai Bouhanak (Mansourah). La wilaya de Tlemcen dispose de 497 groupes scolaires, de 161 CEM et de 61 lycées, appelle-t-on. R. R.



Ressources du Sahara occidental

Le Parlement européen s'érigera contre toute décision contraire à la légalité internationale

■ Le vice-président du Parlement européen, Fabio Massimo Castaldo, a affirmé que le Parlement Européen s'érigera contre toute décision contraire à la légalité internationale qui autoriserait les pays de l'UE à exploiter les ressources du Sahara occidental, toujours sous occupation marocaine, appelant les gouvernements européens au respect de la décision de la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) déclarant l'accord de pêche UE-Maroc non applicable au territoire du Sahara occidental et ses eaux adjacentes.

Par Sara H.

La déclaration de M. Fabio Massimo Castaldo intervenait en marge de sa participation vendredi à une conférence sous le thème «Le Sahara occidental : de l'occupation à la spoliation des ressources naturelles», animée à Milan dans le cadre de la solidarité avec le peuple sahraoui en présence de personnalités éminentes dont la militante au Mouvement 5 étoiles Sara Giampietro, chargée de la surveillance des ressources naturelles dans le monde et le coordinateur de l'Observatoire pour la protection des ressources naturelles du Sahara occidental, Erik Hagen. Le vice-président du Parlement européen a mis l'accent sur l'importance d'«empêcher l'exploitation de toutes les ressources du peuple sahraoui du fait que le territoire du Sahara occidental n'a pas encore fait l'objet de décolonisation». Il a ajouté, dans ce sens, que le Parlement européen déploiera tous les efforts possibles pour éviter la promulgation d'une décision contraire à la légalité internationale qui permettrait aux pays de l'UE, notamment les groupes conduits par la France et l'Espagne, d'exploiter les richesses d'un territoire encore sous occupation marocaine. «Toute décision permettant la promulgation d'une loi inique ne passera pas au Parlement européen», a-t-il martelé. «Si cela venait à se produire, ça sera un grave précédent qui portera atteinte aux valeurs européennes, à la démocratie et à la liberté dans le monde», a-t-il ajouté. Pour sa part, l'ancien représentant spécial du SG de l'ONU pour le Sahara occidental, Francisco Bastagli, a souligné dans son intervention que le Maroc avait entravé, par son intransigence, l'application de la légalité internationale au Sahara occidental depuis la signature du cessez-le-feu. Pour rappel, la CJUE avait déclaré en février dernier l'accord de pêche UE-Maroc non applicable au Sahara occidental et ses eaux adjacentes. La CJUE a rendu en décembre 2016 une décision selon laquelle les accords d'association et de libéralisation UE-Maroc ne sont pas applicables au Sahara occidental, soulignant le statut «séparé» et «distinct» de ce territoire, classé depuis 1963 sur la liste des territoires non autonomes de l'ONU.

Le Parlement de Navarre exige du

Maroc de cesser son occupation illégale

Le Conseil des porte-parole du Parlement de Navarre a approuvé à l'unanimité de ses groupes politiques, une déclaration institutionnelle dans laquelle il a exigé du Maroc de mettre fin «à son occupation illégale du Sahara occidental» et de permettre au peuple sahraoui d'exercer son droit à l'autodétermination. Le texte de la déclaration souligne que «le Sahara occidental est un territoire non autonome en droit international qui n'a jamais appartenu au Maroc» et pour ce faire, le Conseil des porte-parole de Navarre exhorte l'ONU à promouvoir «sans plus tarder la solution juste et définitive au conflit du Sahara occidental» par le biais de la mise en œuvre d'un référendum d'autodétermination pour permettre au peuple sahraoui de décider librement et démocratiquement de son avenir. Dans sa déclaration institutionnelle, le Parlement de Navarre dénonce les violations des droits de l'homme dont souffrent la population sahraouie et dénonce le pillage des ressources naturelles du Sahara occidental par le gouvernement marocain. Il exhorte ainsi l'Organisation des Nations unies à doter la Minurso (Mission de l'ONU pour l'organisation d'un référendum d'autodétermination au Sahara occidental), du pouvoir de surveiller et protéger les droits de l'homme de la population sahraouie dans les zones

occupées, tout en réitérant son appel à l'UE afin qu'elle donne «effet à la clause de respect des droits de l'homme consacrés par l'accord préférentiel avec le Maroc». Le Parlement de Navarre a en outre demandé aux institutions publiques espagnoles de «poursuivre et de renforcer la solidarité et le soutien humanitaire à la fois, à la population réfugiée dans les camps et la population sahraouie dans les territoires occupés». Le Parlement régional a enfin demandé au gouvernement de l'Espagne de promouvoir les initiatives nécessaires pour «une solution juste et définitive afin de défendre le droit légitime du peuple sahraoui à l'autodétermination à travers un référendum libre et équitable». Les intergroupes parlementaires espagnols «Paix et liberté au Sahara occidental», réunis récemment à Saragosse ont publié, au cours de la semaine passée, une déclaration dans laquelle ils renouvellent leur engagement pour la cause du Sahara occidental et le droit du peuple sahraoui à un référendum d'autodétermination. Les membres des 14 intergroupes de parlements régionaux espagnols ont réaffirmé dans leur document final leur engagement pour la cause sahraouie qui est basé sur les résolutions des Nations unies, sur le strict respect du droit international et le droit légitime du peuple sahraoui à l'autodétermination à travers un référendum, comme dernière étape du processus de décolonisation qui persiste



Fabio Massimo Castaldo, vice-président du Parlement européen

depuis des décennies. Ils ont en outre rappelé que le Front Polisario est le représentant légitime et unique du peuple sahraoui, reconnu par l'ONU et la communauté internationale.

S. H./APS

Tunisie/ Document de Carthage II

Les répercussions de l'impasse politique sur le pays

La suspension sine die du Document de Carthage II au moment où tout le monde s'attendait à ce que le pays trouve une issue à la crise politique, ne fait que compliquer davantage une situation déjà inextricable. Plongé dans une profonde léthargie, depuis plusieurs semaines au rythme des pourparlers autour du Document de Carthage qui s'est finalement focalisé sur le changement ou non du Chef du gouvernement Youssef Chahed, le pays se retrouve aujourd'hui accusant un recul aux conséquences désastreuses. Au regard des difficultés économiques auxquelles le pays est confronté, la prolongation de la crise politique accentuera davantage les problèmes et surtout ternira l'image de la Tunisie. Certes, pareilles crises adviennent dans d'autres pays et le cas de l'Italie est là pour nous rappeler que ce n'est pas quelque chose d'exclusif à la Tunisie. Seulement, ces pays ne sont pas confrontés à une crise économique qui s'aggrave depuis 2011. Dépendant des prêts et des investissements extérieurs pour sortir de la crise économique, la Tunisie a besoin de sérénité sur le plan politique pour rassurer

ses partenaires et préserver sa crédibilité. En outre, les grandes réformes en chantier vont être remises, encore une fois, au placard alors qu'elles sont d'une grande importance pour assainir l'économie du pays et alléger les charges de l'Etat. Les caisses sociales et certaines entreprises publiques ne peuvent plus souffrir d'attendre pour être restructurées et par conséquent plus compétentes, arrêtant l'hémorragie des pertes colossales enregistrées chaque année. Pourtant, les différentes parties du Document II auraient dû mettre leurs intérêts particuliers en sourdine en faisant prévaloir celui du pays et œuvrer à le sortir de cette situation difficile. Au lieu de cela, les positions sont restées figées et le langage de l'escalade a primé sur un consensus pouvant mener à une solution qui satisfasse tout le monde. Ainsi, c'est une véritable impasse politique dans laquelle s'est engouffré le pays. Une situation de nature à compliquer davantage la crise. Si l'on s'achemine vers l'Assemblée des représentants du peuple (ARP) pour trancher sur le sort du gouvernement, le scénario qui peut se présenter est de voir le gouvernement Youssef

Chahed fort du soutien d'Ennahdha, d'une partie de Nidaa Tounes, de Machrou Tounes et d'une partie d'Afek Tounes bénéficier de la confiance des députés. En face Nidaa Tounes sera seul. Divisé, il ne bénéficiera pas du soutien des députés des autres blocs parlementaire, à savoir le Courant Démocratique, le Front populaire qui ne sont jamais sentis concernés par le gouvernement. Mais reconduire un gouvernement de Youssef Chahed dans un climat de division politique, avec en prime l'opposition de l'UGTT, risque d'embraser le pays sur le plan social. La Centrale syndicale ne manquera pas de recourir aux grèves pour croiser le fer avec le gouvernement contre lequel elle lui est hostile. Un scénario qui ne fera qu'attiser les tensions et rendra le pays plus ingouvernable qu'auparavant. Espérons que la sagesse va finir par prévaloir et que le président de la République trouvera une issue, en vertu de ses prérogatives, pour garder la stabilité du pays. Une solution est possible, celle qui préserve la dignité de chacun et surtout qui met au-dessus de tout les intérêts du pays.

F. B./T. N.



Tirs de mortier et frappes israéliennes

Escalade des tensions dans la Bande de Ghaza

■ L'armée israélienne a mené hier une série de frappes dans la bande de Ghaza en représailles à des tirs de mortier nourris en provenance de l'enclave palestinienne, en proie à un nouvel accès de tensions après des semaines de heurts sanglants.

Par Rosa C.

Au même moment, une flottille de dizaines de petits bateaux de pêche ghazaouis ont pris le large en Méditerranée pour dénoncer le blocus maritime de l'enclave. Ils ont approché la limite de neuf milles nautiques (16 kilomètres) où attendaient des navires israéliens pour faire respecter le blocus. Les intentions des participants à cette opération maritime, proclamée pacifique, par ses organisateurs n'étaient pas claires. Une tentative de forcer le blocus menacerait de prendre une tournure extrêmement violente. Dans la matinée, 28 obus de mortier selon l'armée israélienne ont été tirés vers Israël de la bande de Ghaza, territoire coincé entre Israël, Egypte et Méditerranée. Ces tirs n'ont été revendiqués par aucun groupe armé dans l'enclave dirigée par le mouvement islamiste Hamas. Il s'agit de la plus large attaque du genre depuis la guerre qui a

opposé en 2014 dans la bande de Ghaza l'armée israélienne au Hamas et aux groupes armés palestiniens alliés. La plupart des projectiles palestiniens ont été interceptés par le dispositif de défense anti-aérienne israélien appelé «Dôme de fer», a dit l'armée. Ils n'ont pas fait de victimes, mais le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu a promis une riposte vigoureuse. «L'armée israélienne va répondre avec force à ces attaques», a-t-il promis lors d'une conférence dans le nord d'Israël, peu avant les frappes. Des sources palestiniennes ont précisé qu'au moins une position du Hamas et quatre appartenant à un groupe allié, le Jihad islamique, ont été visées, apparemment sans faire de victime. Les journalistes de l'AFP ont vu plusieurs tirs frapper l'enclave, dont au moins un dans la ville de Ghaza même. Dans un communiqué, le Hamas a expliqué que «ce que la résistance a mené ce matin fait partie du droit naturel à



défendre notre peuple». «L'occupation israélienne est entièrement responsable d'une possible escalade», a-t-il ajouté. La bande de Ghaza est de nouveau en proie à une montée des tensions depuis le 30 mars et le début d'une mobilisation appelée la «grande marche du retour», qui a donné lieu à des affrontements meurtriers le long de la frontière entre Gaza et Israël. Au moins 121 Palestiniens ont été tués par des tirs israéliens depuis cette date. La majorité ont péri dans des violences le long de la barrière de sécurité israélienne. Israël dit défendre ses frontières et accuse le Hamas de s'être servi de cette mobilisation pour notamment couvrir des tentatives d'attaques. Israël, le Hamas et ses alliés se sont livrés trois guerres depuis 2008. Ils observent un cessez-le-

feu tendu depuis 2014. Le comité à l'origine de la «marche du retour» a organisé hier matin le départ de plusieurs bateaux du port de Ghaza. Environ 20 personnes, des étudiants et des blessés en attente de soins, ont quitté le port de pêche de la ville, sur une frêle barque de pêcheurs, pavée de drapeaux palestiniens, suivie d'embarcations plus petites. Selon l'un des membres du comité à l'origine de cette initiative, l'embarcation «ne dépassera pas la zone maritime autorisée» mais d'autres militants laissaient entendre que la flottille tenterait de franchir les neuf milles nautiques, au-delà desquels plusieurs pêcheurs palestiniens ont été tués par la marine israélienne dans le passé. Des centaines de Palestiniens se pressaient sur la jetée et les quais pour assister au

départ des bateaux, alors que des haut-parleurs diffusaient des chants patriotiques. Peu avant le départ, Ehab Abou Armana, l'un des passagers, a interpellé avec vigueur la foule, depuis une petite estrade : «Vous ne pouvez pas réaliser vos rêves en vous contentant d'espérer. C'est le message de tous ceux qui ont faim, qui ont été blessés. Nous sommes une nation, nous méritons mieux ! Il vaut mieux mourir la tête haute qu'à genoux devant l'occupant». «C'est une action pacifique, absolument pas dirigée contre Israël», a expliqué à l'AFP Isam Hammad, l'un des membres du comité organisateur. L'enclave est soumise à un strict blocus israélien terrestre, aérien et maritime depuis plus de dix ans, qu'Israël justifie par la nécessité de contenir le Hamas. R. C.



Points chauds

Avenir

Par Fouzia Mahmoudi

Après la défaire attendue de Marine Le Pen au second tour de la présidentielle, plusieurs voix se sont élevées au sein de son parti, le Front national, pour demander une restructuration du mouvement, avec en ligne de mire un changement directorial. La position de Marine Le Pen était d'ailleurs si précaire qu'elle avait décidé de sacrifier son numéro deux, Florian Philippot, pour retrouver un peu de son autorité. Mais la présidente frontiste a visiblement réussi à retrouver de son charisme, n'hésitant plus aujourd'hui à envisager l'avenir avec sérénité. Marine Le Pen sera ainsi candidate à la présidentielle de 2022 si elle est «la mieux placée» au sein du Front national qu'elle préside depuis 2011, a-t-elle réaffirmé ce matin après le retour sur le devant de la scène, ces dernières semaines, de sa nièce Marion Maréchal. «C'est dans quatre ans, on aura largement le temps de voir qui est le mieux placé. Si quelqu'un d'autre que moi est mieux placé, alors je le soutiendrai car je me bats non pas pour moi-même mais pour nos idées», a déclaré sur Radio Classique la finaliste de la présidentielle de 2017. La dirigeante frontiste a assuré que «non», sa nièce Marion Maréchal, qui va lancer une école à Lyon de sciences politiques avec des intervenants issus de toutes les tendances de l'extrême droite, ne revenait pas en politique, mais qu'elle pouvait revenir au FN, où elle a toujours sa carte, «quand elle veut». «Marion m'a dit : Je m'engage dans ce projet professionnel j'y tiens énormément et je n'entends pas effectuer de retour en politique, en tout cas pour l'instant», a déclaré Le Pen. «Venir dire qu'en réalité elle a un agenda caché, qu'elle dissimulerait, non, je crois à sa franchise, je crois à son honnêteté». «C'est probablement triste pour certains mais c'est ainsi», a-t-elle ajouté. Marine Le Pen a expliqué que son «objectif» était les élections européennes et «pas les élections présidentielles». A l'égard du scrutin européen de 2019, elle a noté qu'Emmanuel Macron faisait «le rassemblement, il fait l'alliance des mondialistes (...) Effectivement, si nous ne le faisons pas, alors nous lui donnerons un avantage considérable». «Aujourd'hui, soit on supprime les élections et on donne définitivement les clés à l'UE (...), soit on reprend notre liberté et on se réapproprie l'idée que c'est le peuple qui décide», a-t-elle développé en dénonçant à nouveau «la captation de la démocratie» en Italie «par les puissances financières», après le refus, par le président italien, de nommer un gouvernement populiste eurosceptique. Reste à savoir si la volonté de Marine Le Pen de continuer à représenter son parti ne va pas nuire au mouvement frontiste qui semble avoir perdu du momentum qu'il avait réussi à se créer ces dernières années. Surtout, reste à savoir l'alliance de l'extrême-droite et de la droite traditionnelle, voulue par de plus en plus de partisans des deux familles politiques finira par avoir lieu pouvant dans ce cas mettre Marine Le Pen au placard au profit d'un candidat moins polémique. F. M.

Attaque à Liège

Trois morts, dont deux policières, un juge antiterroriste saisi

Un homme a tué par balle trois personnes dont deux policières hier matin à Liège, dans l'est de la Belgique, avant de prendre un otage dans un établissement scolaire et d'être finalement abattu par les forces de l'ordre, une tuerie qui a les apparences d'un acte terroriste selon la justice belge. Le Premier ministre belge Charles Michel a dénoncé dans un tweet une «violence lâche et aveugle». Le dossier a été confié à un juge d'instruction antiterroriste car «des éléments vont dans la direction d'un acte terroriste», a justifié à l'AFP Eric Van Der Sypt, porte-parole du parquet fédéral. La fusillade s'est produite vers 10h30 (08h30 GMT) sur le boulevard d'Avroy, une grande artère de la ville. L'assaillant, décrit dans les médias comme «Benjamin H.», un trentenaire condamné pour des délits qui bénéficiait d'une permission de sortie de prison pour préparer sa réinsertion, a d'abord agressé au couteau deux agents de police, avant de s'emparer de leurs armes de service pour les abattre. Ces deux femmes, employées de la police locale, ont été «agressées par l'arrière»,

recevant «de multiples coups de couteau», a dit lors d'une conférence de presse le procureur de Liège, Philippe Dulieu. Après avoir subtilisé les armes des policières, l'assaillant a aussi tué une troisième fois en faisant feu contre un homme de 22 ans passager d'une voiture en stationnement. Dans un second temps, après une courte prise d'otage qui a suivi le triple meurtre, un nouvel échange de tirs a eu lieu, et «plusieurs» autres policiers ont été «blessés aux jambes», a ajouté M. Dulieu. L'assaillant a finalement été abattu par les forces de l'ordre. Personne n'a en revanche été blessé lors de la prise d'otage d'une employée dans le complexe scolaire Athénée Léonie de Waha, mais des élèves ont dû être évacués vers d'autres écoles. «Tous les enfants vont bien, ceux du primaire et de maternelle n'ont rien vu, ils ont été évacués par l'arrière de l'école», a dit à l'AFP Julie Fernandez, mère d'un enfant de 7 ans et par ailleurs députée fédérale. Le bourgmestre (maire) de Liège Willy Demeyer a précisé devant la presse que l'établissement ne rouvrirait que jeudi, de manière à organiser d'ici là la

prise en charge psychologique des élèves. Les motivations du tireur restaient floues en début d'après-midi. Une porte-parole du parquet de Liège jointe par l'AFP n'a pas pu confirmer les informations de presse selon lesquelles il aurait crié «Allah Akbar» en s'en prenant aux policiers. Des images diffusées par la chaîne privée RTL montraient l'assaillant abattu étendu sur un trottoir, entièrement vêtu de noir, face contre le sol. La Belgique, frappée par des attentats jihadistes qui ont fait 32 morts le 22 mars 2016, a été depuis le théâtre de plusieurs agressions contre des militaires ou des policiers. La dernière attaque considérée comme «terroriste» s'est produite le 25 août 2017 : un homme de 30 ans d'origine somalienne a agressé des soldats au couteau, blessant légèrement un d'eux, en criant «Allah Akbar» en plein cœur de Bruxelles. Il a été abattu. Le 6 août 2016, un Algérien vivant en Belgique avait attaqué à la machette deux policières devant l'hôtel de police de Charleroi (sud) aux cris de «Allah Akbar», les blessant au visage et au cou avant d'être abattu.



Tahtahat Elfananine, la Pêcherie

La musique chaabi à l'honneur

■ Les veillées du mois sacré ne passent pas sans animation musicale à Tahtahat Elfananine, la Pêcherie. Cet espace de rencontre entre les artistes et leurs fans est ouvert du début jusqu'à la fin du mois sacré pour les mordus du chaabi. Ces derniers sont nombreux cette année à se partager du thé et du kalb louz tout en écoutant les plus belles chansons de chaabi.



Par Abia Selles

Des soirées artistiques sont organisées depuis le début du mois sacré dans les différents espaces culturels. Comme chaque année, des artistes de différents genres

musicaux animent des spectacles après la rupture du jeûne. Cependant, la particularité de Tahtahat Elfananine, la Pêcherie, est qu'elle réunit uniquement les mordus de la chanson chaabi. Des quasidates et des chansonnettes de ce patrimoine artistique sont revisitées chaque soir

par des artistes de renom. Les dix premiers jours de ce programme musical étaient ouverts par les artistes Karim Theldja, Tahar Zahari, Kamel Belkhiret, Hocine Driss, Bajji Elbahri, Didine Karoum, Lidoui Mohamed, Lahouaoui Smail et Djamel Chaïb. Ils seront suivis durant les

dix prochains jours par Redha Lallal, Sidali Lekam, Bouadou Sid Ahmed, Abdelkader Chercham, Nacer Mokdad, Djamel Ziani, Kamel Aziz, Chetouane Mohamed, Rouibi Othmane et Fyçal Hadrouj. Quant aux cinq derniers jours de ce programme, ils seront animés par Bouzama Yacine, Lahbib Sid Ahmed, Sekouti Mahfoud, Ainine Ahcene et Mezian Kamel.

Un public nombreux des amoureux de la musique chaabi assiste chaque soir aux prestations musicales proposées. «On assiste chaque soir à quaadates chaabi entre amis autour du thé, du kalb elouz et de la zlabia. C'est le meilleur programme pour les veillées du mois sacré», déclare un mordu de la musique chaabi de Bab el Oued. «J'ai commençais à aimer le chaabi avec mon grand-père et je l'écoute jusqu'à aujourd'hui», nous a confié un homme de 56 ans, soulignant que «les soirées de la Pêcherie est une bouffée d'oxygène pour moi après une longue journée de jeûne».

Les soirées du chaabi à Tahtahat Elfananine sont une occasion pour d'autres de revivre les moments d'antan, comme c'est le cas de El Hadj M'hamed, connu par un grand nombre des fidèles de cet espace artistique. «Le chaabi est dans mon sang et c'est en l'écoutant que je revis les plus beaux

moments de ma jeunesse, surtout avec quelques chouyoukh pour lesquels j'ai une grande admiration», nous a déclaré El Hadj M'hamed.

Il est à noter que les quaadats chaabis à Tahtahat Elfananine commencent à dix heures du soir et se poursuivent jusqu'à des heures tardives de la nuit.

A. S.

RENDEZ-VOUS CULTURELS

Salle Ibn Zeydoun

Mercredi 30 mai à 22h :

Dans le cadre des Nuits du Ramadhan, l'ambassade d'Espagne et l'Institut Cervantes d'Alger, en collaboration avec le ministère de la Culture algérien organisent un concert de musique andalouse avec Lila Borsali et Suhail Serguini.

Tahtahat Elfananine, la Pêcherie

Jusqu'au 14 juin :

Des soirées chaabi au bonheur des amoureux de ce style musical.

30 mai :

Soirée chaabi avec Redha. Lallal

31 mai :

Soirée chaabi animée par l'artiste Sidli Lekam.

1^{er} juin :

Spectacle de musique chaabi avec l'artiste Lidaoui Mohamed.

Théâtre National Algérien

Mahieddine Bachtarzi (Alger)

Samedi 2 juin à 22h30 :

Concert de musique andalouse

avec l'artiste Zahia Bengzli.

Prix du billet : 500 DA.

Veillées du ramadhan au

Métro d'Alger

31 mai :

Animation musicale de Zaki

Project et conférence autour

d'Alger el mahroussa.

1^{er} juin :

Spectacle de magie et activités

pour enfants.

7 juin :

Animation musicale de Adlan

Fergani et son orchestre.

Théâtre de verdure Sablettes

Jusqu'au 12 juin :

Des soirées musicales organi-

sées par l'établissement Arts et

culture de la wilaya d'Alger

dans le cadre des veillées du

mois sacré.

31 mai :

Soirée gnawi avec Djazouli

Abdelwahab.

2 juin :

Soirée de variété musicale

avec le groupe El Dey.

3 juin :

Soirée de chant d'expression

kabyle animée par l'artiste

Massa Bouchafa.

4 juin :

Soirée musicale animée par

Rabah Asma.

B. R.

Festival national de la chanson citadine d'Annaba

Mélodies malouf à la 3^e soirée

Le public de la 3^e soirée du Festival national de la musique et de la chanson citadines d'Annaba a renoué avec la mélodieuse et authentique musique malouf interprétée par plusieurs artistes.

L'artiste skikdi Fateh Rouana a, dimanche soir, réussi à enthousiasmer l'assistance avec des chansonnettes malouf dansantes à l'instar de «Kherdjou bi lemharem», «Delouh Leghram et Eddi Brayti».

Le malouf annabi a été également présent

durant la soirée avec les trois chanteurs Salim Chafi, Djamel Mouaki et Halim Mokrane qui ont réussi à donner au concert un air festif, provoquant les danses des jeunes et des moins jeunes.

Une présence particulièrement forte des familles a été observée dans la salle durant ces premières soirées de cette 13^e édition du festival qui a coïncidé, cette année, avec le mois sacré de ramadhan.

23 artistes et associations versés dans les

divers genres de musique andalouse, moderne et patrimoniale, participent à l'animation du festival organisé au théâtre régional Azzedine-Medjoubi, conjointement par le commissariat du festival et la direction de wilaya de la culture.

Parallèlement à ces soirées, plusieurs communes de la wilaya d'Annaba vivent au rythme des activités culturelles animées par des jeunes artistes.

L. B.

L'exposition «Spice of Life»

Zaphira Yacef expose ses œuvres à Alger

«La Route de la Soie et du Savoir» fait référence à la nouvelle route présentée par la Chine. Celle-ci fera l'objet d'une exposition du 15 mai au 30 juin à Alger.

Le titre officiel de ce travail est «Spice of Life» et il est réalisé par l'artiste Zaphira Yacef. La fondation de l'artiste, avec la collabora-

tion de la Chine et du ministère algérien de la Culture organisent une exposition au Palais des Raïs simultanément avec le Palais de la Culture Moufidi-Zakaria. Bien que le titre et sujet de ce travail soient fascinants, le mystère reste entier autour de l'événement. La Route de la Soie à l'origine fait référence à un

réseau d'itinéraires de transport commercial qui liait la Chine à l'Europe, établi depuis plus de 2000 ans avant J-C. On y transportait des épices, des manuscrits, mais ce qu'on y vendait de plus précieux était la soie, ce qui vaudra à cette route son nom. La nouvelle route de la soie, quant à elle, est un chemin ferroviaire,

pas loin de l'ancienne route, liant la Chine à l'Europe et faisait le tour des deux continents avec des arrêts dans plusieurs pays, tout comme l'ancien chemin. N'hésitez pas à découvrir ce que cette exposition cache dès le mardi 15 mai et jusqu'au 30 juin 2018.

F. H.

Veillées de ramadhan à Béjaïa

Les Nuits andalouses sont de retour

L'association culturelle «Naghma» à Béjaïa organise le 5^e Festival de musique andalouse «Nuits andalouses» du 31 mai au 4 juin 2018. Le festival aura lieu à

«Bordj Moussa», un site historique qui ne fait qu'ajouter au charme de l'événement. L'association artistique Naghma, en collaboration avec l'APC de Béjaïa, a pour objectif de célé-

brer la musique andalouse avec au programme des concerts donnés par des troupes et des artistes issus de tout le territoire national dont Hamdi Bennani.

Bien que c'est l'andalou qui

sera au cœur de l'événement avec tous ses genres, le hawzi, le malouf et le gharnati, la musique chaabi s'invitera également avec Abdelkader Chaou.

B. R.



MC Alger

Benothmane rejoint le Doyen

LE JEUNE attaquant algérien du Club Africain (Ligue 1 tunisienne de football), Mansour Benothmane (21 ans), est devenu la troisième recrue estivale du MC Alger en s'engageant pour un contrat de deux saisons, a appris lundi l'APS auprès du club pensionnaire de la Ligue 1 Mobilis de football. Le joueur, qui avait porté également les couleurs de l'ES Sétif, avait été prêté à la JS Kairouan (Ligue 1 tunisienne) avant de revenir au Club Africain, mais sans jamais s'imposer au sein de l'effectif de l'entraîneur Kamel Kolsi. Le Doyen, 5^e au classement final de la saison 2017-2018, est passé à la vitesse supérieure en matière de recrutement en s'attachant jeudi dernier les services du milieu de terrain de l'ES Sétif, Zakaria Haddouche, pour deux saisons, avant de faire signer le défenseur international du Paradou AC, Islam Arous, prêté pour une saison. Le gardien de but international Abdelkadir Salhi, en fin de contrat avec le CR Belouizdad, devrait s'engager avec le Mouloudia, pour remplacer Faouzi Chaouchi,

annoncé du côté du MC Oran. Le club algérois a procédé également au prolongement de contrats des cadres tels que Hachoud, le gardien de but Chaâl, ou encore Azzi. Par ailleurs, le directeur général sportif Kamel Kaci Saïd a affirmé que l'entraîneur français Bernard Casoni est attendu le 7 juin à Alger pour prolonger son contrat de deux saisons et entamer les préparatifs en vue du prochain exercice. Le MCA a échoué à arracher une place qualificative à une compétition continentale pour 2019. Le club reste néanmoins engagé en phase de poules de la Ligue des champions d'Afrique 2018, où il occupe la 2^e place de son groupe avec 4 points, à deux longueurs du leader le TP Mazembe (RD Congo). Le MCA prendra part également à la Coupe arabe des clubs, en compagnie de l'ES Sétif et de l'USM Alger, où il rencontrera au premier tour, à élimination directe, le club bahreïni d'El Riffa SC (aller : 8, 9, 10, 11, 12 août / retour : 27, 28, 29 septembre).

CR Belouizdad

La crise risque de s'aggraver

■ La crise semble s'accroître au CR Belouizdad. La direction s'est complètement vidée avec le départ du président, Mohamed Bouhaf, dans une démarche intrigante qui dénote la faillite dans laquelle se trouve le club. Il avoue ainsi qu'il ne peut assumer sa responsabilité en tant que premier responsable du club.



Le Chabab souffre

Basketball / Championnat d'Algérie 2018 (seniors/dames) Le GSP a réussi le finish

LES BASKETTEUSES du GS Pétroliers, malmenées par leurs homologues d'Hussein Dey Marines pendant les trois premiers quarts-temps de la seconde manche de la finale du championnat, disputée lundi soir à la salle Ahcène-Moutchou d'Aïn Bénian, ont réussi un incroyable finish, grâce auquel elles l'ont finalement emporté (63-53), s'adjugeant ainsi le 11^e titre de leur histoire. Battues lors de la première manche (76-67), les joueuses d'HDM ont abordé cette deuxième manche avec conviction et ont outrageusement dominé les débats, avant de s'effondrer dans les quatre dernières minutes de la rencontre. Après avoir inscrit les deux premiers points du match, les pétrolières ont toujours été menées au score, terminant le premier quart-temps (11-18), puis (17-30) au deuxième, avant d'enchaîner (33-46) au troisième quart, laissant croire que les jeux étaient faits et que c'est le HDM qui allait remporter, haut la main, cette deuxième manche. Mais c'est finalement le contraire qui s'est produit, puisque les Pétrolières ont réussi une fin de match exceptionnelle et qui était

complètement à l'opposé de ce qu'elles avaient montré jusque-là. En effet, outre une meilleure défense, les protégées du coach Hakim Meddour ont fait preuve d'une plus grande efficacité sur le plan offensif, alors que leur taux de réussite n'avait pas dépassé les 35% jusque-là. Un incroyable retournement de situation, qui a permis au GSP de refaire ses 13 points de retard à cinq minutes de la fin (50-50), avant de passer devant (55-50). Les joueuses d'HDM semblaient dès lors abattues, car elles n'en revenaient pas de voir la victorieuse leur échapper, alors qu'elles avaient outrageusement dominé les débats pendant la quasi totalité de la rencontre. Un effondrement moral complet des Husseindéennes, qui a permis au GSP d'achever sa «remontada» et de l'emporter finalement avec dix points d'écart (63-53). A signaler les réserves techniques formulées par le GSP contre l'arbitrage à la mi-rencontre, et qui selon les entraîneurs d'HDM ont faussé la partie, car ayant exercé «une certaine pression» sur les referees.

Handball/Finales de la Coupe d'Algérie Trois clubs représenteront Oran

TROIS CLUBS de la wilaya d'Oran seront présents en finales de la Coupe d'Algérie de handball qui auront lieu jeudi et samedi prochains, donnant un nouveau souffle à la petite balle dans la capitale de l'Ouest algérien. C'est l'Amicale de handball qui va ouvrir le bal en affrontant jeudi la formation de Hammamet (Alger) à la salle Harcha-Hacene de la capitale pour le compte de la finale des moins de 20 ans filles à partir de 22h00. Samedi, deux autres équipes oranaises seront aussi au rendez-vous, toujours à la salle Harcha. Le HB Messerghine donnera la réplique au RC Arbaâ en finale de la catégorie des moins de 19 ans (U19)

garçons à partir de 22h00 et l'autre équipe oranaise, à savoir l'AS Castors défilera le RC Timezrit (Béjaïa) en finale de la catégorie des moins de 18 ans (U18) filles à partir de 23h30. Voilà qui devrait consoler les amateurs du jeu à sept à El-Bahia, toujours sous la déception de la relégation du MC Oran en première division à l'issue de l'exercice en cours. Une relégation qui vient de conclure pas moins de six ans de galère de cette formation, détentrice de plusieurs trophées africains et arabes, mais qui a fini par boire le calice jusqu'à la lie.

Par Mahfoud M.

Le président a été suivi par ses deux assistants, Chouchar et Djaâfer. Cette situation a amené le président du CSA, Karim Chetouf, à prendre le taureau par les cornes et convoquer une réunion avec les anciens présidents du Chabab, notamment Gana et Kerbadj, alors que Malek a refusé de se rendre à cette réunion. Les proches du Chabab tentent de réunir tout le monde autour du club pour le sortir de cette crise difficile

qu'il traverse. Pendant ce temps, les supporters ne décollent pas et investissent la rue pour demander une solution pour que le club sorte de cette situation difficile, allant jusqu'à demander à une société nationale d'aider le CRB. Les fans belouizdadis ne comprennent pas, en effet, pourquoi le club est laissé pour compte alors que d'autres formations bénéficient du soutien financier de la première compagnie pétrolière nationale. Pendant ce temps, l'effectif du Chabab connaît déjà une saignée avec le départ de ses meilleurs

joueurs, notamment Draoui et Lakroum qui ont signé à l'Entente de Sétif et Salhi qui vient d'opter pour le Mouloudia d'Alger. Le défenseur, Naâmani, devrait leur emboîter le pas, lui, qui est contacté par les formations du MCA, la JSK et l'ESS. Cela sera très difficile pour le club cher aux gars de Laâkiba, d'autant plus que de nombreux joueurs ont déposé leurs dossiers au niveau de la commission des litiges pour obtenir leur libération, vu qu'ils n'ont pas été payés pendant sept mois.

M. M.

Mohamed Djebbar, DG de la JS Saoura

«Il nous faut beaucoup de moyens financiers pour réussir la LDC»

Les subventions allouées à la JS Saoura, aussi bien de son partenaire principal, l'entreprise nationale de forage (Enafor), que des autorités locales, sont toujours loin de répondre aux attentes de ce club, devenu l'un des ténors de la Ligue 1 Mobilis, déplore sa direction. «Le club a pris d'autres dimensions depuis quelques années en remportant

la deuxième place en championnat pour la seconde fois en trois saisons, mais l'intérêt que nous accordent le partenaire principal du club Enafor et les autorités locales demeure en deçà des espérances», a déclaré Mohamed Djebbar, directeur général de la JSS. Le club du sud-ouest du pays, accédant pour la première fois en Ligue 1 lors de la saison 2012-2013, s'est illustré depuis par un parcours régulier, lui ayant permis de concurrencer les gros bras de l'élite dans la course au titre. Cette formation vient de confirmer son ascension constante en terminant l'exercice 2017-2018 à la deuxième place, derrière le champion le CS Constantine, une performance qui lui permet de participer la saison prochaine à la Ligue des champions africaine pour la deuxième fois de son histoire. «Cette fois-ci, nous voulons aller le plus loin possible dans cette épreuve,

après avoir tiré les enseignements de notre première participation ratée. Mais pour ce faire, il nous faudra beaucoup de moyens financiers, sachant que pour seulement effectuer nos déplacements en Algérie, on débourse un budget énorme», a encore expliqué le même responsable. «En raison de la longue distance séparant la ville de Béchar des autres villes où la JSS a l'habitude de se rendre pour disputer ses matchs de championnat, les dépenses du club en matière de transport sont devenues un véritable casse-tête pour les dirigeants qui s'en remettent souvent à l'apport personnel du porte-parole du club et son principal fondateur, Mohamed Zerouati», a précisé le DG des «Canaris». Il a souhaité plus d'implication des autorités locales ainsi que de l'Enafor, devenu l'actionnaire majoritaire de la société sportive du club depuis 2013.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Ghardaïa/Mansoura

Deux morts et 12 blessés dans un accident de circulation

DEUX personnes ont trouvé la mort et douze autres ont été grièvement blessées dans un accident de circulation survenu hier à une quinzaine de kilomètres de Mansoura (sud de Ghardaïa), a-t-on appris auprès de la Protection civile.

L'accident s'est produit sur l'axe de la RN-1, lorsqu'un camion transportant des pastèques est entré en collision frontale avec un camion de transport de travailleurs d'un chantier, causant la mort sur

place de deux personnes et faisant 12 blessés souffrant de multiples traumatismes, précise la même source. Les corps des victimes décédées ont été transférés vers la morgue de la polyclinique de Hassi-Lefhal, tandis que les blessés ont été évacués vers la polyclinique de Mansoura. Une enquête a été ouverte par les services de la Gendarmerie nationale afin de déterminer les circonstances précises de cet accident.

M. L.

Terres agricoles inexploitées

Bouazghi insiste sur la poursuite de l'opération de récupération

LE MINISTRE de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Abdelkader Bouazghi, a insisté, lors d'une réunion avec les cadres du secteur, sur la nécessité de poursuivre l'opération de récupération des terres agricoles non exploitées, a indiqué hier le ministre dans un communiqué. «Le foncier agricole est l'une des priorités de l'Etat et on doit poursuivre l'opération de récupération des terres non exploitées et leur affectation aux porteurs de projets intégrés», a insisté M. Bouazghi lors d'une réunion avec les cadres de son département ministériel et ceux de l'Office national des terres agricoles (ONTA), consacrée à l'examen des questions liées au foncier agricole. Ainsi, il a insisté sur «la nécessité de récupérer les terres agricoles inexploitées, notamment les terres relevant du domaine privé de l'Etat à l'effet de promouvoir et de moderniser le secteur et d'augmenter la production agricole nationale», précise la même source. Au cours de cette réunion, le ministre a également instruit les cadres du secteur à travailler sans relâche pour préserver et protéger les terres agricoles. D'autre part, le ministre a instruit les cadres du secteur d'apporter plus de souplesse et de rapidité dans le traitement des dossiers de demandes d'accès à la terre, conformément au dispositif mise en place par la mise en synergie des organismes intervenant sur la question et la création d'un guichet unique, ajoute le communiqué. «La récupération des terres agricoles est une disposition réglementaire et il est temps aujourd'hui de valoriser et

d'optimiser le foncier agricole, notamment quant il s'agit du foncier productif», a-t-il souligné. M. Bouazghi a, dans ce cadre, appelé à améliorer l'exploitation des périmètres agricoles en lançant des projets prioritaires reconnus potentiellement rentables et en privilégiant l'usage des énergies renouvelables. Il a également appelé à renforcer la dynamique décentralisée mise en place pour qu'elle soit en parfaite harmonie et en synergie avec une démarche d'ensemble de développement national intégré. Par ailleurs, le ministre a insisté sur la nécessité d'achever définitivement l'opération de conversion du droit de jouissance en droit de concession et mettre en œuvre les dispositions de la loi n° 10-03 du 15 août 2010 fixant les conditions et modalités d'exploitation des terres agricoles relevant du domaine privé de l'Etat. Sur un total de 800 000 hectares de terres distribuées, 290 000 ha non exploités ont été récupérés. Ils feront l'objet de distribution et attribution au profit des investisseurs porteurs de projets structurants, destinés aux filières stratégiques, selon le ministère de l'Agriculture.

Hafid C.

Skikda

Destruction d'une casemate pour terroristes

UNE CASEMATE pour terroristes contenant 5 bombes de confection artisanale a été détruite lundi à Skikda par un détachement de l'Armée nationale populaire, a indiqué hier un communiqué du ministère de la Défense nationale. «Dans le cadre de la lutte antiterroriste et grâce à l'exploitation efficiente de renseignements, un détachement de l'Armée nationale populaire a découvert et détruit, lors d'une opération de fouille et de recherche menée à Skikda, le 28 mai 2018, une casemate pour terroristes contenant cinq bombes de confection artisanale et d'autres objets», a précisé la même source.

M. L.

Les documents administratifs en Algérie coûtent de plus en plus cher



Procès des 27 Ahmadis au tribunal d'Akbou

Six mois ferme requis, verdict le 12 juin

■ Le verdict du procès des 27 Ahmadis qui a eu lieu hier au tribunal d'Akbou, a été renvoyé au 12 juin prochain.

Par Hocine Cherfa

Les membres de cette mouvance «takfiriste» sont poursuivis pour «offense à l'islam, constitution d'association illégale, création d'un lieu de culte sans autorisation, collecte d'argent et de dons sans autorisation». Le procureur de la République près le tribunal d'Akbou a requis 6 mois de prison ferme et une amende de 50 000 DA à l'encontre des accusés, pendant que la défense, assurée par M' lken Sofiane et M' Belamri Yasser a plaidé pour l'acquiescement de l'ensemble des prévenus. «La LADDH a plaidé pour l'acquiescement et l'abandon de toutes les poursuites et le respect de la liberté de culte garanti par la Constitution et le pacte international relatif aux droits civils et politiques ratifié par l'Algérie», a déclaré le vice-président de la LADDH, Saïd Salhi.

Pour rappel, cette secte Ahamadite, dont les membres sont issus de plusieurs localités de la wilaya (Akbou, Seddouk, Ighzer Amokrane, Kherrata et Sidi Aïch), a été arrêté en mars 2017 suite à un démantèlement du groupe à Seddouk.

Trafic de drogue et escroquerie à Sedouk et Béjaïa : trois individus écroués

Par ailleurs, «deux individus ont été arrêtés par la brigade de lutte contre les stupéfiants relevant de la police judiciaire de la sûreté de wilaya à Béjaïa ces derniers jours pour trafic de drogue», selon la cellule de communication de la sûreté de wilaya. Il s'agit de B.Kh. 45 ans et Aâ. Aâ. 30 ans. Les policiers ont arrêté d'abord le premier suspect, connu des services de police pour ses antécédents judiciaires. L'individu avait en sa possession deux barrettes de kif de 180 g. La perquisition de son domicile a permis la découverte d'une autre quantité de drogue, une somme d'argent et une arme blanche. «Le dealer utilisait sa moto pour se déplacer facilement dans les quartiers populaires de la ville pour revendre la drogue aux jeunes», précise notre source. Après investigations, les policiers ont réussi à arrêter son acolyte. Un dossier pénal a été élaboré à l'encontre

des deux dealers qui ont été placés sous mandat de dépôt par le parquet de Béjaïa pour les chefs d'accusation de «revente de drogue, recel et distribution de drogue», ajoute notre source. Par ailleurs, la sûreté de daïra de Seddouk a mis fin aux agissements d'un escroc répondant aux initiales N.CH. alias «Roger». Ce dernier a escroqué un commerçant (boucher) de 900 millions de centimes en plusieurs étapes via une jeune mineure, la faisant passer pour une démunie socialement et atteinte d'une maladie. La victime, qui a fini par tisser des liens avec la fille et sa mère a décidé de l'épouser mais l'individu a saisi cette occasion et ses liens affectifs avec la jeune fille pour poursuivre sa ruse et extorquer la victime chaque fois avec un nouveau scénario et parfois sous la menace. Lorsque la victime a refusé de lui donner une autre somme, l'individu a disparu pour éviter que la victime ne lui demande le remboursement de l'argent qui lui avait été donné. S'étant rendu compte de l'escroquerie, la victime a décidé de déposer une plainte contre l'individu qui sera arrêté par la police et présenté devant le parquet qui l'a placé sous mandat de dépôt pour escroquerie, vol, menace, usurpation de fonction..., précise notre source.

H. C.